

CONTRAT DE LOCATION « YOURTE NATURE »

Entre

La Ferme Equestre Asinerie du Mazel et le locataire

Réservation :

La réservation devient effective dès lors que nous avons reçu les arrhes (soit 25 % de la totalité du séjour).

Arrivée – Départ :

Pour une meilleure organisation, nous recevons nos hôtes entre 17 h et 20 h.

Les départs se font avant 12 h.

Les locations à la semaine se font du samedi au samedi soit 7 nuits et 6 jours.

Pour toute arrivée ou départ différé, nous vous demandons de bien vouloir nous en informer.

Capacité :

La location est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre excède celui prévu, le propriétaire pourra refuser les hôtes supplémentaires.

Animaux :

Nos amis les animaux ne sont pas admis à la ferme.

Paiement du solde :

Le solde de la location sera réglé à l'arrivée du client.

Caution :

Une caution de 200 € vous sera demandée à votre arrivée.

Un état des lieux sera effectué lors de votre installation et le jour du départ.

Le propriétaire se reverse le droit de ne pas restituer la caution, en totalité ou en partie si des dégradations ont été faites.

Annulation par les locataires :

Toute annulation doit être notifiée par email ou courrier.

En cas d'annulation, l'acompte versé ne sera pas restitué aux locataires.

Si le séjour doit être écourté, le solde de la location reste acquis à la Ferme Equestre du Mazel. Il n'y aura aucun remboursement.

Annulation par les propriétaires :

En cas de force majeure, si nous sommes obligés d'annuler votre location, nous vous restituerons vos arrhes.

Assurance :

Nous ne sommes pas responsable des objets de valeurs laissés dans la yourte. Chaque client doit être assuré en responsabilité civile pour tous dégâts et dégradations qu'il pourrait causer.

Fait leà.....

Signatures

Ferme équestre Asinerie du Mazel

Le locataire